

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Vie Associative
04 13 31 39 17

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 JUILLET 2020
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY**

**OBJET : Soutien aux associations d'anciens combattants : exercice 2020.
Subventions de fonctionnement (2ème répartition) et d'investissement pour la restauration
des lieux de mémoire et de résistance (1ère répartition).**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux anciens combattants, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le rapport présente, conformément au tableau joint en annexe 1, les demandes de subventions de fonctionnement et d'investissement pour la restauration des lieux de mémoire et de résistance formulées par diverses associations, au titre de l'année 2020.

Le montant des subventions à allouer s'élève à:

- 1) 21 700 € pour le fonctionnement ;
- 2) 5 000 € pour l'investissement.

Pour toute subvention supérieure ou égale à 23 000 €, une convention de partenariat, conforme au modèle type prévu à cet effet, sera établie préalablement au versement de l'aide départementale.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL